



PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE DES PSYCHOLOGUES CHARGES DE L'EXAMEN PSYCHOTECHNIQUE

Défini dans l'Arrêté du 18 janvier 2019 relatif à la formation des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Prérequis

Être psychologue inscrit au répertoire ADELI et/ou RPPS

Avoir suivi la Formation réglementaire Initiale

Modalités de formation

Formation à distance ou en présentiel dans les locaux mobilisés par la société ECCA Conduite.

Objectif(s) pédagogique(s) de l'action

Le bénéficiaire/stagiaire (représenté par un(e) psychologue libéral(e) ou par un(e) psychologue salarié dans une entreprise, dans un organisme inscrit(e) au répertoire ADELI et/ou RPPS) participe à une session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

- Formation des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

Objectif de l'action de formation pour le(s) bénéficiaire(s) / stagiaire(s) :

La formation consiste en une actualisation des connaissances, notamment en matière d'évaluation psychotechnique, de choix des tests psychotechniques, de réalisation de tests en face à face, et de réglementation.

Objectifs généraux

La formation continue permet aux psychologues stagiaires de :

- Connaître les éventuels changements du cadre réglementaire (lié au code de la route et à la sécurité routière) et l'organisation administrative dans lesquels se déroule l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et candidats au permis de conduire
- Connaître les éventuelles évolutions des tests qui permettent de repérer les conduites et situations à risque les plus fréquentes en matière de sécurité routière
- Approfondir la connaissance des méthodes et des outils d'évaluation

Déroulé pédagogique

Accueil des psychologues stagiaires

Tour de table et recueil des attentes de chacun vis-à-vis de la formation

Présentation des objectifs de la formation

de **09h00 à 09h15** (si formation le matin)

Ou

de **14h00 à 14h15** (si formation l'après-midi)

Module – Durée 2h45 (de 09h15 à 12h00 ou de 14h15 à 17h00)

- Réglementation relative au code de la route et à la sécurité routière ainsi qu'à l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et candidats au permis de conduire (uniquement en cas de changement de celle-ci entre la formation initiale et la formation continue)
 - o Evolutions en matière de code de la route et de sécurité routière
 - o Evolutions en matière de tests psychotechniques (uniquement en cas de changement et si l'arrêté relatif à l'examen psychotechnique comporte des exigences nouvelles à ce sujet)
 - o Retour d'expérience opérationnel (difficultés rencontrées lors des examens psychotechniques, doutes/interrogations vis-à-vis des situations particulières, des tests employés, des avis émis ...)
 - o Analyse des retours faits par les psychologues et échanges
 - o Conseils apportés sur la base des cas présentés

Vérification des acquis de connaissances

Questionnaire de satisfaction

Les moyens prévus (logistique, intervenants...)

Formatrice : Andreea DINCA (Formatrice Psychologue agréée par le ministère de l'Intérieur)

Si formation en présentiel, salle de formation disposant de tout l'équipement nécessaire au bon déroulement d'une formation : paper board, vidéoprojecteur, matériel de tests.

Moyens pédagogiques

- Livret pédagogique comprenant des contenus pédagogiques, des documents ressources est mis à la disposition des psychologues stagiaires

Méthodes mobilisées

- Méthode Interrogative
- Méthode Expositive / Transmissive

Modalités de vérification des acquis de la formation

- Sondages
- Des échanges sur des aspects pratiques, des cas concrets évoqués avec les psychologues stagiaires durant la formation
- Questionnaire d'acquis de connaissances relatif à des thématiques traitées lors de la formation (si nouveautés au niveau de la réglementation, des statistiques officielles en termes de sécurité routière ...)

Durée de la formation

3 heures (0,5 jour - cf. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038168953>)

Assiduité des bénéficiaires

Feuille d'émargement signée par le formateur et le stagiaire

Modalités d'évaluation de la formation

Un questionnaire d'évaluation (de satisfaction) de la formation est remis à la fin de la séquence.



Durée de validité du certificat

5 ans

Modalités d'accès (démarches d'inscription)

1. **Demande d'inscription** adressée à ECCA Conduite via le site ECCA Conduite (<https://ecca-conduite.eu/fr/contact/>) et/ou par email (contact@ecca-conduite.eu)
2. **Transmission des informations** nécessaires à l'inscription à la formation
3. Etablissement de la **convention de formation** (par ECCA Conduite)
4. **Signature de la convention** par les deux parties (ECCA Conduite / Client)
5. Transmission de la **convocation**

Dates des sessions en 2026

Les formations sont annoncées sur le site d'ECCA Conduite.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Si vous êtes en situation de handicap et souhaitez nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : referenthandicap@ecca-conduite.eu

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires relatives à notre Formation réglementaire Continue, merci de nous contacter à l'adresse suivante : contact@ecca-conduite.eu